



#### **ANNEXE 1**

### Règlements et directives de la Parade

- 1. Tous les chars allégoriques (max 40 pieds) doivent être décorés de façon appropriée pour la Fête nationale sur le thème « Retrouvons-nous à la belle étoile! »;
- 2. Seule la musique en lien avec la Fête Nationale doit être jouée ou chantée sur les Chars;
- 3. En tout temps la distanciation entre les véhicules devra être respectée. Vous devez suivre le cortège et ne pas arrêter;
- 4. Il est interdit de dépasser les autres chars allégoriques;
- 5. Vous devez respecter la limite de vitesse de la parade qui est d'environ 10 km à l'heure;
- 6. Vous devez respecter l'ordre qui vous a été assignée;
- 7. Il est obligatoire de suivre le tracé qui vous a été fourni;
- 8. Il pourrait arriver que les pompiers doivent partir à cause d'un appel, si c'est le cas, vous devez vous tasser à droite pour les laisser passer. La parade se poursuivra par la suite.
- 9. À l'approche d'autres véhicules d'urgence comme l'ambulance ou la police, même consigne, vous devez vous tasser à droite pour les laisser passer. La parade se poursuivra par la suite.
- 10. Le conducteur d'un véhicule ou d'un camion remorque doit rester vigilant et surveiller les espaces sur et autour de son véhicule afin de pas mettre les gens en danger;
- 11. Des directives supplémentaires, relatives au bon déroulement du défilé, vous seront données sur place par l'équipe de sécurité de la Parade;
- 12. Le non-respect des règlements de la Parade peut entraîner l'interdiction de participer;
- 13. Seul les résidents et entreprises de Sainte-Justine sont autorisés à participer.

### Chars allégoriques et véhicules

- 1. Tout affichage à connotation de violence ou vulgaire est interdit.
- 2. Tous les conducteurs doivent avoir un permis de conduire valide, une assurance appropriée et respecter les règles et le code de la sécurité routière;
- 3. Sur les Chars allégoriques ayant des participants (es), veuillez prévoir des barrières tout autour de celui-ci (garde de corps de sécurité). Ces participants (es) devront rester en place pendant la durée du défilé et (s'il y a lieu) les adultes doivent surveiller les enfants qui s'y trouvent;
- 4. Il est strictement interdit de se tenir dans la pelle d'un tracteur ou sur la barre d'attelage arrière. Les participants doivent être sur la plateforme ou la remorque;
- 5. Le niveau sonore de la musique doit être ajusté pour ne pas nuire aux véhicules avant et derrière qui ont aussi de la musique.

### Directives pour le départ de la Parade (endroit prévu pour le départ)

- 1. Une fois la période d'inscription terminée, le comité acheminera les détails techniques (point de départ, horaire etc.) par courriel à tous les participants.
- 2. En cas pluie abondante, la Parade sera annulée
- 3. À votre arrivée, une personne vous donne les consignes à respecter et votre numéro de stationnement;
- 4. Seuls les Chars allégoriques et les véhicules de soutien seront permis au départ de la parade;
- 5. L'espacement exigé entre les Chars doit être respecté tout le long du parcours pour assurer la sécurité des participants (es).

#### Renseignements additionnels

Si nous apportons des changements ou une mise à jour à l'itinéraire de la parade, nous vous informerons dès que possible.

L'ordre des Chars allégoriques est établi par le comité.

Pour toutes informations veuillez écrire à : <u>loisirs@stejustine.net</u> ou téléphoner au (418) 383-5397 poste 1226. Nous vous rappellerons dans les plus brefs délais.

La Parade est une activité organisée par le comité des Loisirs de Sainte-Justine.

# Trajet de la Parade



# **PARCOURS DÉTAILLÉ**

Départ du stationnement de l'École des Appalaches Cliquez sur le lien suivant pour l'itinéraire exact sur Google Maps

 $\underline{https://maps.app.goo.gl/KZxvQoYxs5qpWprs9}$